

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Janvier 2024

Rapport au Parlement flamand

Économies en personnel au sein des services du gouvernement flamand

La Cour des comptes a examiné les économies en personnel dans les services du gouvernement flamand (SGF) depuis 2019. Même si fin 2022 les SGF avaient déjà réalisé 93 % des économies prévues, les effectifs réels ont augmenté, du fait que certains recrutements n'ont pas fait l'objet d'économies. Les externalisations à des tiers ont également augmenté. Les économies ne semblent expliquer les évolutions au niveau du service du gouvernement flamand que dans une moindre mesure.

Contexte

Pour la législature 2019-2024, le gouvernement flamand a imposé des nouvelles économies budgétaires et en personnel aux SGF : le nombre de membres du personnel doit diminuer de 1.440 et la charge salariale annuelle de 75 millions d'euros. La Cour des comptes a examiné la base et la réalisation des économies et leur incidence sur le gouvernement flamand en tant que prestataire de service et employeur, notamment en sondant les 53 entités concernées.

Cadre politique des économies

Ces économies sont les troisièmes consécutives et ont de nouveau été imposées à un groupe restreint d'entités de l'administration centrale. Aucun plan des besoins en personnel n'a été établi au préalable, ce que la Cour des comptes avait pourtant recommandé en 2016 déjà. Le gouvernement est parti du principe qu'un tiers des départs à la retraite prévus ne serait pas remplacé. Les entités doivent économiser entre 2 et 9 % (5 % en moyenne) de leurs effectifs. Dès le départ, un quart des économies en personnel était déjà atteint, du fait que certaines entités ont économisé plus que ce qui leur avait été imposé lors des dernières mesures, ce que le gouvernement a comptabilisé dans les économies actuelles. Le gouvernement flamand a supposé que les éventuels effets négatifs des économies seraient compensés par des mesures d'efficience, telles que des fusions, une augmentation de la numérisation et une diminution des charges administratives. Cette supposition n'a pas été examinée au préalable.

Mise en oeuvre des économies

Sur la base du rapportage semestriel effectué par le ministre des Affaires administratives, 93 % des économies sur les 1.440 membres du personnel visés avaient déjà été réalisées fin 2022. En réalité, les effectifs totaux ont toutefois augmenté de 29.011 fin 2019 à 29.119 fin 2022. La différence se situe surtout dans des groupes de membres du personnel exclus des économies. La marge dégagée par les économies a été utilisée pour des recrutements supplémentaires pour des missions complémentaires de l'accord de gouvernement, de situations de crise et du plan de relance, qui ne relèvent pas du rapportage des économies. Ainsi, 429 recrutements ont été neutralisés pour des missions complémentaires.

Les économies en personnel constituent une raison importante d'externaliser des tâches. Globalement, les coûts de prestation de services par des tiers ont clairement augmenté. Plus de la moitié des entités sous-traitantes ont indiqué ne pas pouvoir suffisamment garantir l'expertise interne pour préparer, suivre et évaluer correctement les tâches externalisées. Moins d'un tiers des entités

qui externalisent des tâches en évaluent le rapport coût/efficacité et, le cas échéant, il en ressort que l'externalisation est à peu près unanimement moins efficace en termes de coûts.

Incidence des économies sur la performance du gouvernement flamand

Rien n'indique que les économies ont entraîné des licenciements purs et simples ou davantage de mises à la retraite d'office. Les entités ont toutefois géré de manière plus rationnelle le remplacement de membres du personnel et ont mis fin à des relations de travail plus rapidement en cas de dysfonctionnement. Les économies en personnel ne peuvent pas non plus être désignées comme la cause de glissements dans la composition des effectifs vers moins de niveaux C et D et plus de contractuels. Ces évolutions sont plutôt la conséquence du rajeunissement du personnel par le recrutement de collaborateurs plus qualifiés et d'autres choix politiques, comme l'augmentation des jobs étudiants et du personnel sous contrat temporaire.

Les répercussions des économies sur le bien-être du personnel n'ont pas été évaluées par le gouvernement flamand. Dans le cadre du sondage mené par la Cour des comptes, trois entités sur quatre ont indiqué que les économies tiennent insuffisamment compte de la faisabilité pour le personnel. Pour la moitié des 53 entités interrogées, la motivation n'a pas évolué depuis 2019, même si la pression, le stress et le burn-out ont augmenté dans la plupart des entités. Ni les mesures d'efficacité, ni la numérisation n'ont permis une amélioration sur ce plan.

En 2022, les absences pour maladie, accident de travail ou raisons familiales pour l'ensemble des SGF étaient à leur niveau le plus haut depuis 2014. Depuis 2019, le nombre de malades de longue durée, le nombre de travailleurs à temps partiel pour des raisons médicales et la durée des absences ont plus que doublé.

L'administration n'a pas systématiquement suivi l'incidence des économies sur la prestation de services. Les économies en personnel n'expliquent probablement que dans une moindre mesure les évolutions dans ce domaine, bien que la mise en œuvre d'une série de projets ait bel et bien été hypothéquée par les économies. Les entités estiment que les effets positifs limités des économies se situeraient au niveau de la gestion des ressources et du contrôle interne et que les effets négatifs concerneraient le fonctionnement opérationnel.

Réaction du ministre

Le gouvernement flamand a confirmé avoir appliqué de manière pragmatique le trajet d'économies imposé au cours de cette législature et a souligné que l'objectif reste d'améliorer l'efficacité sans compromettre le bien-être du personnel. Le gouvernement a indiqué avoir également entrepris les premières étapes pour suivre les recommandations de la Cour des comptes.

Informations pour la presse

La Cour des comptes contrôle les finances publiques fédérales, communautaires, régionales et provinciales. Elle contribue à améliorer la gestion publique en transmettant aux assemblées parlementaires, aux gestionnaires et aux services contrôlés des informations utiles et fiables, résultant d'un examen contradictoire. Organe collatéral du Parlement, la Cour travaille de façon indépendante des pouvoirs qu'elle contrôle.

Le rapport *Économies en personnel au sein des services du gouvernement flamand* a été transmis au Parlement flamand. Ce rapport (en néerlandais) et le présent communiqué de presse sont disponibles sur le site internet de la Cour des comptes (www.courdescomptes.be).